

## Place au vélo : individuel, distant, propre !

Progressive, la sortie de confinement nous amène à nous interroger sur nos habitudes de mobilité. Comment respecter les mesures de distanciation physique dans les transports ? Comment éviter un report massif vers la voiture ? Le vélo, qui présente de multiples atouts, est un mode de déplacement qui doit jouer un rôle décisif en cette période de crise sanitaire. L'Agglo de La Rochelle, supportrice historique de la petite reine, met tout en œuvre pour encourager son usage. Profitons-en pour reprendre le guidon et lâcher le volant !

La pratique du vélo est un véritable geste barrière. Elle réduit le risque de contamination, permet de respecter la distanciation physique minimum, d'éviter l'engorgement de nos villes et de soulager les transports publics. Elle est également bonne pour la santé, renforce le système immunitaire et améliore la qualité de l'air.

Qui n'a pas envie de se dégourdir les jambes après ces mois de confinement ? Et, cerise sur le gâteau, de profiter du beau temps actuellement au rendez-vous ? L'Agglo est à vos côtés pour vous y aider.

### Plus de pistes cyclables pour se déplacer en sécurité

Coup de pouce :

- **Sur l'agglomération, la création des pistes et voies cyclables en cours sera accélérée** : voies intercommunales à Lagord, Nieul-sur-Mer, Clavette, Saint-Rogatien et Périgny. Des réflexions sont en cours pour réaliser des aménagements cyclables provisoires permettant de mieux connecter Puilboreau, Beaulieu et le centre-ville de La Rochelle en empruntant le boulevard André Sautel, ainsi qu'entre la zone de Belle-Aire, Aytré et le centre-ville de La Rochelle.
- **A La Rochelle, de nouvelles voies cyclables sont matérialisées par la Ville par des marquages au sol** : avenue Charles de Gaulle, quai Maubec, boulevard Joffre, rue Pierre Loti, avenue des Corsaires, avenue des Gonthières, rue Léon Jouhaux, rue Léonce Vieljeux, rue de Québec, pont de Tasdon, rue du Docteur Planet, une partie de l'avenue Jean Monnet, avenue Jean Guiton et avenue du Président Wilson. Des réflexions sont en cours sur le pont de Bongraine, l'avenue des Cordeliers, la rue de Beauregard, la rue de Chef de Baie, l'avenue du Général Leclerc (au niveau de la traversée des Parcs), le boulevard Arthur Verdier, la rue de Dompierre et l'avenue Léopold Robinet.

Vous pouvez aussi circuler sur les pistes cyclables existantes. L'Agglo compte plus de 230 km d'aménagements vélo : [yelo.agglo-larochelle.fr/velo/plan-pistes-cyclables](http://yelo.agglo-larochelle.fr/velo/plan-pistes-cyclables)

Avant de partir au travail à vélo ou pour une balade, pensez à calculer votre itinéraire vélo sur l'appli Géovélo : [geovelo.fr](http://geovelo.fr)

## Des vélos électriques ou mécaniques en libre-service

Pour quelques heures ou quelques jours :

Avec le libre-service, vous disposez d'un vélo 24h/24, 7j/7 sans contrainte de garage ni d'entretien. 440 vélos sont à votre disposition dans 90 stations à La Rochelle et aussi Périgny, Lagord, Puilboreau et Aytré.

Les + du service :

- Vos trajets de moins de 30 minutes sont gratuits après adhésion ;
- Idéal pour les déplacements en ville.

Coup de pouce : jusqu'à fin juin, 150 vélos électriques sont disponibles au prix du libre-service des vélos mécaniques.

*Attention : l'application Freebike par Yélo indiquée sur les vélos à assistance électrique n'est pas encore active. Pour louer un vélo, vous devez utiliser votre carte Yélo avec abonnement Libre-service Vélo, ou vous rendre à la Maison de la Mobilité pour souscrire un abonnement. Pour un usage occasionnel, rendez-vous sur le site Yélo pour un abonnement 2 ou 7 jours.*

Mode d'emploi pour emprunter un vélo en station :

<https://youtu.be/BrFMmTkVc5E>

38 nouvelles stations sont en service à La Rochelle, Aytré, Périgny, Lagord et Puilboreau.

Rendez-vous sur l'appli Yélo pour repérer les stations les plus proches de vous et connaître la disponibilité des vélos en temps réel.

+ d'infos sur [velo.agglo-larochelle.fr/velo/fonctionnement-libre-service](http://velo.agglo-larochelle.fr/velo/fonctionnement-libre-service)

## Des vélos en location longue durée que l'on garde chez soi

Pour plusieurs mois :

Il n'y a pas de station de libre-service près de chez vous ? Vous avez assez de place pour garder un vélo chez vous ?

Vous pouvez louer un « vélo jaune » pour une durée de 1 mois à 1 an.

Les + du service :

- L'entretien est gratuit ;
- Un porte-bagages et un siège bébé sont fournis sur demande ;
- L'accès aux vélos-parcs est gratuit.

A votre disposition : 220 vélos électriques en location pour une durée de 1 à 3 mois (renouvelable une fois) et 175 vélos « classiques » en location pour une durée de 1 à 12 mois.

**Coup de pouce : les contrats en cours de location de vélo longue durée sont prolongés gratuitement durant le mois de mai.**

<https://velo.agglo-larochelle.fr/velo/fonctionnement-location-longue-duree>

## Des aides financières pour encourager la pratique du vélo

### La prime à l'achat d'un vélo électrique boostée !

Pour tout achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou reconditionné (sauf Fat Bikes - vélos à grosses roues) chez l'un des vélocistes partenaires, bénéficiez d'une aide supplémentaire de la Communauté d'Agglomération, définie en fonction de votre quotient familial (établi sur les critères de la Caisse d'Allocations Familiales) :

- Pour un quotient familial inférieur à 450 € : 50 % du prix du vélo est pris en charge, plafonné à 500 € (au lieu de 40% plafonné à 400€) ;
- Pour un quotient familial entre 451 et 650 € : 40 % du prix du vélo est pris en charge, plafonné à 400 € (au lieu de 30% plafonné à 300€) ;
- Pour un quotient familial entre 651 et 750 € : 30 % du prix du vélo est pris en charge, plafonné à 300 € (au lieu de 20% plafonné à 200€) ;
- Pour un quotient familial supérieur à 750 € : 20 % du prix du vélo est pris en charge, plafonné à 200 € (au lieu de 10% plafonné à 100€).

Les nouvelles modalités concernent les vélos à assistance électrique achetés à compter du 18 mai 2020.

Plus d'infos : [agglo-larochelle.fr/-/l-aide-a-l-achat-d-un-velo-a-assistance-electrique-](http://agglo-larochelle.fr/-/l-aide-a-l-achat-d-un-velo-a-assistance-electrique-)

### Coup de pouce de l'Etat

Dans la perspective de la sortie du confinement, le Gouvernement a mis en place des mesures pour encourager la pratique du vélo par les citoyens.

[Le Coup de Pouce Vélo](#) pour les particuliers comprend 2 aides :

- **Aide à la réparation** : prise en charge jusqu'à 50€ (hors TVA) pour la remise en état d'un vélo au sein du réseau des réparateurs référencés sur cette plateforme : <https://coupdepoucevelo.fr/auth/particulier/faire-reparer>
- **Remise en selle** : prise en charge partielle d'une séance d'accompagnement à l'usage du vélo (prise en main, circulation en ville, itinéraire adapté, etc.) au sein du réseau des vélo-écoles référencées sur la plateforme <https://coupdepoucevelo.fr/auth/particulier/remettre-en-selle>

### Une aide à la mobilité durable

Le forfait « mobilité durable » vient d'être mis en place pour encourager les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle afin d'effectuer vos trajets domicile-travail.

Votre employeur peut notamment vous indemniser pour effectuer vos trajets à vélo (en remplacement de l'IKV « indemnité kilométrique vélo »).

## Les gestes barrière vélo



## Conseils pour les trajets domicile-travail à vélo

### SUR LE TRAJET

- **Utiliser des masques** contre la pollution et contre la propagation du virus ;
- **Redoubler de vigilance** face aux autres usagers de la route ;
- En roulant, **veiller à garder une large séparation** avec les vélos autour de soi, approximativement trois vélos ;
- Au stop, au feu rouge ou au cédez-le-passage, **garder un espace équivalent à la taille d'un vélo** entre cyclistes ;
- Au moment de doubler, **veiller à garder une distance d'un mètre** entre les deux vélos ;  
*En résumé : en roulant, trois vélos ; à l'arrêt, un vélo ; pour doubler, un mètre.*
- Au feu rouge cycliste, si possible **utiliser le coude** ou le guidon pour appuyer sur le bouton d'appel ;
- **Éviter** un maximum de se toucher le visage.

### EN ENTREPRISE

- **Conserver ses équipements vélos** personnels séparément de ceux de ses collègues ;
- **Suivre le protocole d'hygiène parking vélo** proposé par l'entreprise.

## A DOMICILE

- Si le vélo est stocké en intérieur : laisser le vélo à proximité de la porte d'entrée et **désinfecter** guidon, poignées, pneus, pédales à votre arrivée ;
- Si le vélo est stocké en extérieur : attendre une nouvelle utilisation pour **désinfecter** tous les accessoires à risque (cintre, poignées, levier de freins, potence, compteur, sonnette, selle, casque).

## Les bons comportements à vélo

Rappel de quelques règles de sécurité par l'association Vive le Vélo :

<https://vivelevelo17.fr/le-velo-au-quotidien/les-bons-comportements-a-velo/>

## Stationnez facile

### Vélos parcs

**9 vélos-parcs sécurisés** sont à disposition pour se garer sans stresser. 80 places sont réparties dans les vélos-parcs des gares d'Angoulins-sur-Mer, Aytré-Plage, La Rochelle-Ville, La Rochelle-Porte Dauphine, La Jarrie et Châtelailon-Plage\* ainsi que dans les parc-relais de Beaulieu et des Greffières (Lagord). L'accès est gratuit pour les titulaires de la carte Yélo.

\*accès par code en gare de Châtelailon-Plage

*Vous n'êtes pas abonné ?*

Demandez une carte (5 €/an) auprès de la Maison de la Mobilité, place de Verdun à La Rochelle.

### Mesures spéciales

- Se désinfecter les mains ;
- Désinfecter les poignées avant et après chaque utilisation.

### Des arceaux vélos plus nombreux

Plus de 300 arceaux de stationnement vélo seront installés à La Rochelle, aux abords des marchés et dans les lieux fréquentés comme les points de distribution des masques par exemple.